



## Règlement du Concours d'Accès aux Etudes Scientifiques Parrainées par Total Gabon et le Lycée français V.Hugo Session 2020

Dans le cadre de ses actions de responsabilité sociétale et conformément à la convention signée avec l'APE V.Hugo, Total Gabon se propose d'apporter son soutien au système éducatif national en finançant la scolarité de la seconde à la terminale de dix jeunes gabonais souhaitant s'orienter et poursuivre des études supérieures dans les filières scientifiques.

Le financement concerne l'exonération pour les lauréats des droits d'écolage et de certains frais liés à la scolarité obligatoire durant les trois années du cycle terminal de lycée (seconde, première et terminale Scientifique).

Au titre de l'article 2 de la convention, la sélection des élèves sera effectuée par voie de concours dont l'organisation relève du lycée V.Hugo et dont les modalités pour la session 2020 sont décrites ci-dessous.

**Article 1 :** Présidé par le Proviseur, le jury est constitué de quatre professeurs et du président de l'APE ou de son représentant. Il a pour mission d'organiser les épreuves, de sélectionner les candidats aux épreuves écrites d'admission, de corriger les copies et d'arrêter la liste des résultats.

**Article 2 :** Le candidat doit répondre des conditions suivantes :

- ✓ être de nationalité gabonaise,
- ✓ être inscrit cette année en troisième dans un établissement public ou reconnu d'utilité de Port-Gentil,
- ✓ ne pas avoir plus d'un an de retard dans sa scolarité.

**Article 3 :** La procédure d'admission comporte trois étapes : l'admissibilité sur dossier, l'admission phase 1 avec cinq épreuves écrites et l'admission phase 2 avec un entretien de motivation.

**Article 4 :** L'admissibilité repose sur l'évaluation d'un dossier par le jury et l'examen approfondi des éléments fournis par le candidat

**Article 5 :** L'admission phase 1 est composée de cinq épreuves écrites et les notes obtenues sont coefficientées comme au baccalauréat. Le contenu des épreuves et les sujets sont élaborés en lien avec les programmes gabonais.

<b>Epreuves</b>	<b>Durée</b>	<b>Coefficient</b>
Mathématiques	1h30	7
SVT	1h	6
Physique-Chimie	1h	6
Français	1h30	4
Anglais	1h	3

**Article 5bis** : L'admission phase 2 consiste en un entretien permettant au candidat d'exposer ses motivations et son appétence pour les études et les disciplines scientifiques, une note de 0 à 50 points pourra être obtenue départageant ainsi les candidats.

**Article 6** : Nombre de candidats au concours

<b>Inscription et dépôt du dossier d'admissibilité</b>	illimité, tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement gabonais en classe de troisième durant l'année 2017-2018
<b>Nombre de candidats admissibles à la phase 1 pour passer les épreuves écrites :</b>	maximum 60 candidats
<b>Nombre de candidats admissible à la phase 2 convoqués aux entretiens :</b>	20 candidats
<b>Admissions définitives :</b>	10 candidats

### 1- Proclamation des résultats

Le jury arrête la liste des 10 lauréats en classant les candidats par le nombre de points obtenus aux épreuves écrites ainsi que les points de l'entretien. Les résultats seront publiés en ligne et par voie d'affichage.

Une cérémonie officielle récompensera les dix lauréats accompagnés de leur famille.